

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 15 mai 2025.

Date et heure de la séance : 21 mai 2025 à 19h00

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

Présents : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Karine VALLUY - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absent : M. Florian CATINOT

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/05/21/010

**OBJET. : Désaffectation d'un espace public au profit d'Auvergne Habitat
Rue de la Sioule (Les Pandières).**

Monsieur PRESLE expose au Conseil Municipal qu'AUVERGNE HABITAT envisage la cession de 40 pavillons situés rue de la Sioule et rue des Pandières.

Dans le cadre de cette vente, une étude sur le terrain a démontré la nécessité de régulariser une partie bâtie surplombant le domaine public.

Cette situation existe depuis la construction puisque le terrain est devenu Domaine Public sans pour autant que la propriété d'un élément bâti au-dessus soit définie.

Une division en volume doit être effectuée sur cette emprise afin d'isoler le passage piéton (volume 1 = Commune) de la partie bâtie (volume 2= Auvergne Habitat).

Pour régulariser cette situation, la partie correspondant au volume n°2 doit être désaffectée pour ensuite être déclassée et cédée à Auvergne Habitat.

Un projet de division en volumes a donc été établi par le géomètre « cabinet BISIO » à la demande d'Auvergne Habitat (**annexe n°1**) tout comme un projet d'état descriptif de division (**annexe n°2**).

Monsieur PRESLE rappelle que Clermont Auvergne Métropole exerce la compétence « Création, aménagement et entretien de voirie » depuis le 1^{er} janvier 2017.

A ce titre, il lui appartient de procéder aux désaffectations de l'espace public, préalablement à tout déclassement et cession.

C'est pourquoi, en application de l'article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales, la Ville du CENDRE est amenée à donner son avis sur cette future désaffectation.

S'en suivra, pour achever cette procédure, une nouvelle délibération municipale actant le déclassement et la cession de cette surface.

Monsieur PRESLE indique que ce point a été présenté en commission « urbanisme » le 12 mai 2025 et propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole d'une emprise du domaine public située Rue de la Sioule et correspondant au volume n°2 de l'état descriptif de division ci-joint, matérialisé en bleu sur le plan,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à signer tous les documents en résultant.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

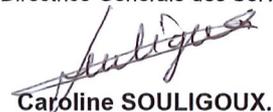
Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.